

	<h1>Championnat Régional JEUNES</h1> <h2>Cahier des Charges</h2>	Règlement
		Adoption au Conseil d'Administration du 17/09/2022 Mise en application : saison 2022-2023 Validé par la Présidente de la Ligue
		Nombre de pages : 8 pages
		Diffusion à : <ul style="list-style-type: none"> - Membres du Conseil d'Administration - Membres de la Commission Régionale Jeunes - Présidents de Comités Départementaux - Présidents de Clubs

Les enjeux de cette compétition sont de :

- Permettre aux meilleurs jeunes de la région Centre-Val de Loire de se confronter afin de favoriser leur épanouissement vers une pratique de haut niveau,
- Décerner les titres de champions régionaux,
- Développer le badminton localement en impulsant une dynamique événementielle,
- Diffuser une image positive du badminton au travers d'une compétition crédible.

Le championnat régional Jeunes vise donc des objectifs sportifs mais constitue également un des supports de développement de notre sport dans la région Centre-Val de Loire.

Article 1. Étendue du règlement

Le présent texte a pour objet de définir les conditions de participations, les modalités d'engagement et le déroulement de l'ensemble de la compétition dénommée « Championnat régional jeunes ».

Article 2. Textes de référence

Le championnat régional jeunes se déroulent selon les règles conjointes de la Badminton World Fédération (BWF) et de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC).

Elles sont complétées par le présent règlement et si nécessaire par un règlement particulier.

Article 3. Critères de participation

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs licenciés à la FFBaD pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour ses compétitions.

3.2. Provenance

Ne sont admis que les joueurs licenciés en région Centre-Val de Loire.

3.3. Catégories

La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses des catégories :

BENJAMIN

MINIME

CADET

JUNIOR

Ces catégories sont qualificatives pour le Championnat de France Jeunes

La compétition est également ouverte à la catégorie POUSSIN uniquement en simple. Aucun titre de champion régional n'est décerné pour cette catégorie d'âge.

3.4. Tableaux

Les tableaux proposés sont le Simple Messieurs, le Simple Dames, le Double Messieurs, le Double Dames et le Double Mixte.

Inscription possible sur les 3 tableaux pour les catégories BENJAMIN, MINME, CADET et JUNIOR.

Les POUSSINS ne peuvent s'inscrire qu'en simple.

3.5. Surclassement

Les joueurs peuvent participer au championnat dans leur catégorie d'âge, ou dans une catégorie d'âge supérieure à condition que les critères de qualification le leur permettent.

Dans ce cas, le joueur devra s'inscrire dans la même catégorie pour toutes les disciplines.

La qualification au Championnat Régional Jeunes devra être acquise soit par les championnats départementaux dans la catégorie d'âge correspondante soit par la présence du joueur sur la liste des sélectionnés dans le document « Représentants comité jeunes ».

Et de manière exceptionnelle sur proposition de l'Equipe Technique Régionale Centre-Val de Loire

3.6. Modalités de sélection

Simple :

Pour la catégorie POUSSIN, tableau limité à 24 joueurs.

Pour la catégorie BENJALMIN, le nombre de joueurs admis est restreint à un maximum de **24 joueurs** sélectionnés comme suit :

- les 12 premiers inscrits au CPPH de simple à J-8 semaines du Championnat Régional Jeunes
- les 2 représentants par Comité Départemental en dehors de la liste précédente, si possible sur la base des Championnats Départementaux (2 x 6 départements = 12 joueurs).
- Une invitation exceptionnelle ETR pour un joueur de catégorie poussin

Pour la catégorie MINIME, le nombre de joueurs admis est restreint à un maximum de **18 joueurs** sélectionnés comme suit :

- les 4 premiers inscrits au CPPH de simple à J-8 semaines du Championnat Régional Jeunes
- les 2 représentants par Comité Départemental en dehors de la liste précédente, si possible sur la base des Championnats Départementaux (2 x 6 départements = 12 joueurs)
- 2 invitations ETR ou si pas besoin 2 qualifiés supplémentaires au CPPH

Pour la catégorie CADET, le nombre de joueurs admis est restreint à un maximum de **16 joueurs** sélectionnés comme suit :

- les 6 premiers inscrits au CPPH de simple à J-8 semaines du Championnat Régional Jeunes,
- 1 représentant par Comité Départemental en dehors de la liste précédente, si possible sur la base du Championnat Départemental (1 x 6 départements = 6 joueurs). Au cas où un Comité n'aurait pas de représentant, le joueur suivant au CPPH, parmi les licenciés de la Ligue sera repêché.
- 4 invitations ETR ou si pas besoin 4 qualifiés supplémentaires au CPPH

Pour la catégorie JUNIOR, le nombre de joueurs admis est restreint à un maximum de **16 joueurs** sélectionnés comme suit :

- les 6 premiers inscrits au CPPH de simple à J-8 semaines du Championnat Régional Jeunes,

- 1 représentant par Comité Départemental en dehors de la liste précédente, si possible sur la base du Championnat Départemental (1 x 6 départements = 6 joueurs). Au cas où un Comité n'aurait pas de représentant, le joueur suivant au CPPH, parmi les licenciés de la Ligue sera repêché.
- 4 invitations ETR ou si pas besoin 4 qualifiés supplémentaires au CPPH

Double Homme et Double Dame :

Pour l'ensemble des catégories, le nombre de paires admises est restreintes à un maximum de **12 paires**.
Pas de compétition en double pour les poussins.

Un joueur qualifié en simple n'est plus qualifié automatiquement en double. Il devra également se qualifier en double :

- soit par le biais du Championnat Départemental Jeunes
- soit au CPPH
- soit par une invitation ETR

Qualifiés :

- les 4 premières paires inscrites au CPPH en double à J-8 semaines du Championnat Régional Jeunes
- 1 paire qualifiée par Comité Départemental en dehors de la liste précédente, si possible sur la base du Championnat Départemental (1 x 6 départements = 6 paires). Au cas où un Comité n'aurait pas la possibilité d'engager une paire, la paire suivant au CPPH, parmi les licenciés de la Ligue sera repêchée.
- 2 invitation ETR ou si pas besoin 2 paires qualifiées supplémentaires au CPPH

La cote (CPPH) prise en compte pour la constitution des tableaux est celle en vigueur à la date du tirage au sort.

Mixte :

Pour l'ensemble des catégories, le nombre de paires admises est restreintes à un maximum de **12 paires**.
Pas de compétition en mixte pour les poussins.

Un joueur qualifié en simple n'est plus qualifié automatiquement en mixte. Il devra également se qualifier en double :

- soit par le biais du Championnat Départemental Jeunes
- soit au CPPH
- soit par une invitation ETR

Qualifiés :

- les 4 premières paires inscrites au CPPH en mixte à J-8 semaines du Championnat Régional Jeunes
- 1 paire qualifiée par Comité Départemental en dehors de la liste précédente, si possible sur la base du Championnat Départemental (1 x 6 départements = 6 paires). Au cas où un Comité n'aurait pas la possibilité d'engager une paire, la paire suivant au CPPH, parmi les licenciés de la Ligue sera repêchée.
- 2 invitation ETR ou si pas besoin 2 paires qualifiées supplémentaires au CPPH

La cote (CPPH) prise en compte pour la constitution des tableaux le jour du tirage au sort est la même que celle prise en compte à J-8 semaines du Championnat Régional pour définir les qualifiés au CPPH.

3.7. Liste des représentants (Annexe 3)

Chaque Comité devra envoyer la liste des joueurs sélectionnés la semaine (vendredi 23h59 dernier délai) succédant aux Championnats Départementaux (via le document « Représentants Comité Jeunes » et UNIQUEMENT ce document).

Ce document sera envoyé aux comités par la Ligue dans la semaine qui précédera les Championnats Départementaux. Il sera également disponible sur la page Badnet du Championnat Régional Jeunes.

Article 4. Inscriptions

4.1. Montant

Le montant de l'inscription est fixé dans l'annexe financière de la Ligue.

4.2. Modalités

Seules les inscriptions réalisées par le biais de Badnet via un compte club seront prises en compte.

La date limite d'inscription est fixée à J-15 jours avant la compétition.
Les inscriptions seront à payer par virement à réception de la facture.

Article 5. Horaires et constitution des tableaux

5.1. Horaires

L'accueil des joueurs se fait à partir de 9h00 le samedi.
Début de la compétition à 10h00 le samedi.
Fin suggérée des matchs à 20h00 le samedi pour les catégories POUSSIN et BENJAMIN si possible.

Les tableaux seront joués dans leur intégralité.

L'organisation prévisionnelle des tableaux sera la suivante :

		Matin	Après-Midi
Tableaux	Samedi	SH et SD (phase préliminaire)	SH et SD (phase finale) Mx (phase préliminaire)
	Dimanche	Mx (phase finale) <i>ou Mx (tableau entier)</i> DH et DD (phase préliminaire) SH Poussin (ronde italienne)	DH et DD (phase finale) <i>ou DH et DD (tableau entier)</i>

Fin de la compétition recommandée vers 17h00 le dimanche.

5.2. Constitution des tableaux

Poules souhaitées puis élimination directe, dans le respect de la limite de 8 matchs / jour / joueur.
Les joueurs sont placés dans le tableau en fonction de leur classement CPPH, à la date du tirage au sort.

Les convocations seront publiées et envoyées dans la semaine précédant la compétition.

Article 6. Organisation

6.1. Répartition des rôles (Annexe 1)

L'organisation de la compétition est prise en charge par la Ligue Régionale Badminton Centre-Val de Loire associée à un organisateur (Comité Départemental ET/OU un ou plusieurs de ses clubs) qui accueillera la compétition.

La Ligue Régionale Badminton Centre-Val de Loire et l'organisateur (Comité Départemental ET/OU un ou plusieurs de ses clubs) réaliseront un travail collectif.

L'organisateur sera valorisé financièrement en fonction des critères respecter indiqués dans l'annexe 2.

6.2. Infrastructures (Annexe 1)

Le nombre total de terrains souhaité est de 12 au minimum et la compétition pourra se dérouler sur 3 salles en cas de besoin.

Les différents gymnases doivent être adaptés à la pratique du badminton.

Les salles devront être présentées agréablement (présence de bacs pour les joueurs, si possible, séparation entre les terrains, plantes vertes...).

Les matchs de la catégorie poussin et minibad doivent se dérouler sur des terrains adaptés (filet à 1m40).

Des chaises d'arbitre pour les officiels devront être mises en place par l'organisateur, sur la plupart des terrains si possible.

6.3. Arbitrage

La Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT) se charge de valider les Juges-Arbitres sur propositions faites par le Comité d'Organisation.

Le Comité d'Organisation cherchera des arbitres de préférence sur le département accueillant la compétition) et la ligue prendra en charge les indemnités des Officiels Techniques (Juges-Arbitres et Arbitres).

Article 7. Lieux et date

7.1. Attribution de la compétition

Un appel à candidature est réalisé en fin de saison précédente auprès de tous les comités départementaux et clubs de la région Centre-Val de Loire.

7.2. Date

Il est impératif qu'un minimum de compétitions jeunes ait lieu au sein de Badminton Centre-Val de Loire Ligue Régionale sur ce même week-end.

Article 8. Développement durable et citoyenneté

La FFBaD a inscrit le développement durable et la citoyenneté comme des objectifs prioritaires du badminton en France, en particulier dans le cadre de l'axe 3 de son projet fédéral : « **Participer aux engagements sociétaux** ». Elle encourage les comités d'organisation à mettre en œuvre une compétition éco-responsable.

Pour une compétition, le développement durable s'inscrit en transversalité dans tous les secteurs de l'organisation en cohérence avec ses 3 piliers :

Ecologie

Economie

Social

Cela peut se traduire par exemple par :

- **Le mode de gouvernance** : inscrire le développement durable dans les objectifs de l'organisation de l'événement, créer un secteur dédié dans le comité d'organisation avec un responsable désigné, valoriser les bénévoles, associer les partenaires à la démarche...
- **Une économie adaptée** : favoriser le développement économique local et durable (choix des fournisseurs, hôtels adhérant à une démarche d'éco-responsabilité, tourisme responsable, etc.), sélectionner des produits respectant des normes acceptables (équitables, durables, de qualité, etc.), développer des actions de solidarité...
- **La formation et l'éducation** : profiter des conventions avec le monde scolaire pour inviter des élèves à participer à l'événement (faire des exposés sur le badminton dans les écoles, assister à l'événement, être scoreur ou juge de ligne, jeunes reporters ou organisateur, valoriser le vivre-ensemble grâce à la pratique sportive, éveiller au fair-play et à la diversité grâce au sport...), créer une dynamique bénévole pour ouvrir le sport sur la société, former des bénévoles à l'organisation d'événements, organiser des regroupements d'entraîneurs locaux, sensibiliser à l'éco-responsabilité et à la santé, assurer un héritage après l'événement.

- **Le respect de l'environnement** : mettre en œuvre un tri sélectif sur le lieu de l'événement, limiter la production de déchets, optimiser son programme de transport (co-voiturage, véhicules électriques, transports en commun...). Favoriser les relations avec des producteurs locaux et prendre en compte la saisonnalité dans ses démarches notamment dans la gestion de la restauration, limiter le gaspillage alimentaire par exemple à l'aide d'un réfrigérateur accessible à tous...
- **La sensibilisation du grand public** : les compétitions sont un lieu privilégié pour valoriser des bonnes pratiques et transmettre des messages pédagogiques sur l'impact de la pratique sur l'environnement, mais aussi sur les bénéfices sociaux, éducatifs et sanitaires de la vie associative ; proposer des activités ludiques pour éveiller aux causes sociétales permet d'animer l'événement en marge de la compétition.

Mise en œuvre : Il est fortement recommandé à l'organisateur désigné (comité, et/ou club) de postuler sur le site fédéral pour le label fédéral **ECOBaD** au moins 2 mois avant la compétition :

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/developpement-durable/label/formulaire-ecobad/>

Pour le label ECOBaD, tous les renseignements sont disponibles sur le site fédéral :

<http://www.ffbad.org/espacesdedies/developpement-durable/label/infos-ecobad/>

Un guide opérationnel « **Organisation d'une Manifestation de Badminton Eco-Responsable** » ainsi que des fiches pratiques sont disponibles sur le site fédéral :

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/developpement-durable/outils/fiches/>

Article 9. Durant la compétition

9.1. Pointage

Tout participant doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

9.2. Absence pendant la compétition

Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord des Juges-Arbitres et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son prochain match. Il devra aussi signaler son retour.

9.3. Tenue

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, sera demandée et exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès des Juges-Arbitres muni d'un justificatif écrit.

9.4. Volant Officiel

Le volant officiel est en vente dans la salle et celui-ci est à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs.

Ces volants seront à la charge des joueurs à parité.

9.5. Échéancier

Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier, celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité organisateur se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge-Arbitre ou son adjoint pour trancher les litiges et celui-ci désignera si possible.

9.6. Accès aux terrains

À l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 min de préparation pour débiter le match (test de volants inclus). Tout joueur non présent sur le terrain 5 min après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le Juge-Arbitre.

Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs (uniquement aux pauses réglementaires), les officiels techniques et le comité d'organisation.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels et les membres du Comité d'Organisation.

9.7. Médical

Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

9.8. Droit à l'image

Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.

9.9. Buvette

Pour chaque compétition une buvette avec prix modérés, est tenue par le comité d'organisation.

Article 10. Acceptation du présent cahier des charges

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

Toute participation à la compétition requiert la lecture et implique l'acceptation du présent règlement, lequel sera consultable et affiché dans la salle et devra respecter le règlement intérieur propre à la salle.

Article 11. Mode opératoire

Avant J-90 : Validation des Juges-Arbitres par la CLOT.

J-65 : Création de la compétition sur le logiciel Badnet.

J-60 : Constitution du dossier d'inscription par la Ligue en partenariat avec l'organisateur.
Envoi du dossier par la Ligue à tous les Comités Départementaux et clubs de la Ligue.
Mise en ligne sur le site de la Ligue et la page des réseaux sociaux dédiée,

J-56 : (8 semaines) Prise en compte du CPPH pour déterminer les 12 premiers qualifiés benjamins et minimes et 6 premiers qualifiés cadets et juniors, en simple.

La semaine (vendredi 23h59 dernier délai) qui succède aux championnats départementaux : Envoi de la liste des représentants des comités via l'Annexe 3 par mail à l'adresse suivante : prefiliere@badmintoncvl.fr
Mise en ligne sur le site de la Ligue et la page des réseaux sociaux dédiée.

J-15 : Date limite des inscriptions (à réaliser via Badnet)

J-10 : Date du tirage au sort

J-8 : avec accord des Juges-Arbitres de la compétition, envoi des convocations aux clubs inscrits avec le plan (ou adresse)

Fin de compétition : le GEO responsable de la compétition sauvegarde la compétition via Badnet
La Ligue importera les résultats au plus tard le mardi qui suit la compétition
Le Juge-Arbitre rédige son rapport sur Poona